



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 215-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.481

Déposée le : 01.09.2025

Motion de groupe : Oui
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : PLR (Reinhard, Thun) (porte-parole)
PLR (Hess, Nidau)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Facilitons la modernisation des infrastructures en simplifiant la procédure (stratégie touristique)

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Élaborer une stratégie touristique globale pour le canton afin de poursuivre le développement et la promotion du secteur touristique dans le canton de Berne. Ce faisant, définir plus précisément la marge de manœuvre dont dispose le Conseil-exécutif et l'administration, tout en impliquant les actrices et acteurs touristiques.
2. Définir les principales régions et périmètres touristiques au sein desquels la modernisation et le remplacement d'installations touristiques bénéficieront d'une procédure d'autorisation simplifiée.
3. Renoncer à réitérer les procédures de principe en matière d'aménagement du territoire lorsque la modernisation et le remplacement d'infrastructures ont lieu dans un périmètre déjà existant.
4. Introduire une étude d'impact sur l'environnement simplifiée lorsque les projets présentent une nette amélioration sur le plan écologique.
5. Régler en termes contraignants et clairs les compétences entre le canton et la Confédération, afin d'éviter les renvois de balle et les retards qui en découlent.
6. Définir des marches à suivre et des délais contraignants pour les procédures, afin de réaliser les projets rapidement.
7. Présenter périodiquement au Grand Conseil les mesures mises en œuvre et les procédures qui demeurent en suspens.

Développement :

Le tourisme constitue l'une des branches économiques les plus importantes du canton de Berne. Il garantit des places de travail, contribue fortement à la création de valeur régionale et revêt une importance centrale pour l'attractivité de notre canton. Beaucoup d'exploitantes et d'exploitants d'installations existantes souhaitent moderniser leurs offres, les agencer de façon plus écologique ou les revoir. Ces projets qui mériteraient un accueil favorable sont aujourd'hui trop souvent bloqués par des procédures complexes et chronophages.

Nous autres, motionnaires, recevons fréquemment des appels et des retours d'exploitantes et d'exploitants d'installations touristiques qui se plaignent que le canton de Berne s'emploie davantage à leur mettre des bâtons dans les roues et à les embêter avec la bureaucratie qu'à se consacrer à la recherche de solutions. Au lieu de faire en sorte que les projets qui s'inscrivent dans un périmètre déjà établi et qui présentent de claires améliorations bénéficient d'une autorisation rapide, il faut tout recommencer depuis le début, comme s'il s'agissait de la planification d'une installation complètement nouvelle. Résultat : des longues procédures d'autorisation, des expertises volumineuses, parfois même assorties d'études d'impact sur l'environnement complètes, même lorsque les installations en question existent depuis des décennies. Beaucoup d'exploitantes et d'exploitants d'installations touristiques ont l'impression, par ailleurs largement répandue, que l'administration exploite la marge de manœuvre juridique dont elle dispose de manière trop stricte et trop prudente plutôt que de la mettre au service des projets.

Par ailleurs, le canton et la Confédération se renvoient fréquemment la balle en matière de compétences, ce qui mène à des discussions sans fin qui retardent les projets de plusieurs années, voire durant des décennies. Cet état de fait freine les investissements, menace la compétitivité et a un impact négatif aussi bien sur les exploitantes et exploitants que sur l'administration.

Par la présente motion, nous voulons que les modernisations et améliorations écologiques soient facilitées et non pas empêchées. Le canton de Berne doit veiller à la sécurité de la planification, faciliter les procédures entre les offices et Directions et définir des compétences claires et des délais raisonnables. Ce n'est qu'ainsi que les investissements pourront être faits dans les temps, que le développement durable progressera et que le travail de l'administration sera allégé.

Dans le canton de Berne, de nombreux projets de modernisation des infrastructures touristiques sont au point mort. Les procédures longues et complexes empêchent les investissements, menacent la compétitivité et bloquent les améliorations écologiques. Par des simplifications claires, la définition des compétences et des marches à suivre contraignantes, le canton veille à la sécurité de la planification, renforce la création de valeur régionale et soulage dans le même temps l'administration. Le canton de Berne doit cibler ses nombreuses offres grâce à une stratégie touristique cantonale, encourager la croissance durable et assurer à long terme la création de valeur pour la population et l'économie. L'idée derrière la définition de régions touristiques clés est d'augmenter la marge de manœuvre du Conseil-exécutif et de l'administration et de veiller à la sécurité de la planification pour les exploitantes et exploitants d'installations touristiques.

Motivation de l'urgence : dans le canton de Berne, des investissements de plusieurs centaines de millions de francs sont en suspens car les projets de modernisation d'infrastructures touristiques existantes sont enlisés. Les exploitantes et exploitants ont les fonds nécessaires, mais ne peuvent pas investir tant que les procédures restent bloquées des années durant. Conséquence : le canton perd une plus-value précieuse. À cela s'ajoute le fait que plusieurs de ces projets apporteraient une contribution évidente à la durabilité, que ce soit grâce à des installations moins énergivores, une réduction des ressources nécessaires ou des améliorations sur le plan écologique. Plus ces

investissements sont retardés, plus grands sont les torts causés à la compétitivité, à l'environnement et aux régions concernées. Pour toutes ces raisons, il faut d'urgence une clarification et une simplification rapides.

Destinataire

– Grand Conseil